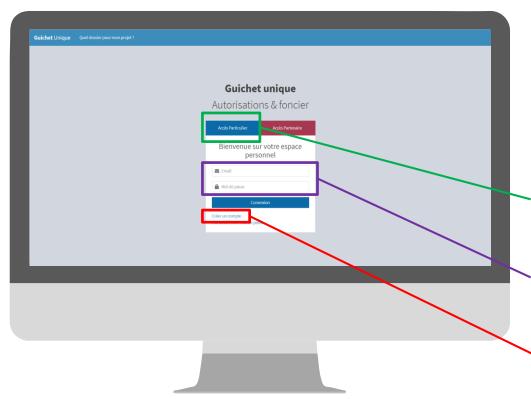


Guichet Unique

Première connexion

L'accès au guichet unique



Comment accéder au portail?

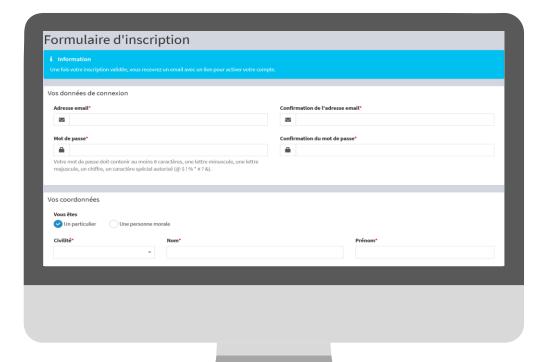
Le guichet unique permet un dépôt dématérialisé de vos autorisations de droits des sols.

Pour accéder au portail de connexion se rendre sur : https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier

Cliquer sur Particulier puis :

- 1. Si je dispose d'un compte je rentre mes identifiants de connexion
- 2. Si je ne dispose pas d'un compte, je clique sur **« Créer un compte »**

L'accès au guichet unique



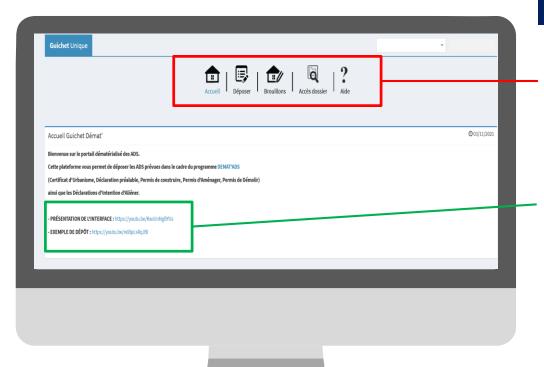
Comment créer un compte ?

Pour créer un compte : remplir le formulaire d'inscription en renseignant toutes les informations obligatoires représentées par « * » puis valider en bas de page.

Pour finaliser la validation de votre compte, un courriel d'activation vous parviendra à l'adresse mail renseignée au préalable.

Point de vigilance : Faire attention ne pas saisir une mauvaise adresse mail.

L'accès au guichet unique



Le guichet unique - Interface

Le bandeau permet de déposer, d'accéder à ses brouillons pour reprendre une saisie, d'accéder à son/ses dossiers ainsi qu'à un livret d'aide au dépôt et à la saisie.

Des modules vidéos sont aussi à dispositions des pétitionnaires/notaires/architectes. Elles présentent l'interface et comment déposer un dossier.